

# ORGANISATION MONDIALE DU CHEVAL BARBE

## O.M.C.B.



## Règlement des Juges

### PRESENTE PAR :

-DOCTEUR A.BENMERAD.

SELON MANDAT CONFIE LORS DE LA REUNION  
DE L'O.M.C.B. DU 03 AVRIL 2002 A ROMANS (FRANCE).

### REFERENCES :

-RECOMMANDATIONS DES DIFFERENTES ASSEMBLEES DU COMITE  
EXECUTIF DE L'OMCB DEPUIS SA CRATION.

-PROJET PRESENTE PAR LE DOCTEUR TAMZALI.

# SOMMAIRE.

**PREAMBULE** ..... P.2

**I- PREMIER CHAPITRE**..... P.3

**Les Juges OMCB.**

1- Modalités de recrutement

2- Conditions d'accréditation et de formation des Juges OMCB

**II- DEUXIEME CHAPITRE** ..... P.7

**LE SEMINAIRE DE FORMATION DES JUGES OMCB**

1- Lieu d'organisation et lieu

2- Périodicité

3- Objectifs

4- Stratégies Organisationnelles

5- Epreuves de contrôle des connaissances et de l'aptitudes à juger

**III- TROISIEME CHAPITRE**..... P.9

**LES CONCOURS O.M.C.B**

1- Généralités.

2- Conditions d'organisation et types de concours.

3- Les Jurys de concours.

4- Déroulement des épreuves.

**IV- QUATRIEME CHAPITRE**..... P.13

**LE COLLEGE DES JUGES**

1- Définition.

2- Missions .

3- Recrutement.

4- Le bureau du collège.

5- Réunion plénière du collège des Juges OMCB.

6- Juges OMCB de la première heure.

# PREAMBULE

*Le présent règlement des juges OMCB, constitue l'étape ultime des différents paliers mis en place progressivement depuis la création de notre organisation à Alger en 1987.*

*Il a pour but de doter l'OMCB d'un outil efficace et indispensable dont la finalité est le développement- la sélection et la conservation des qualités du Cheval Barbe à l'échelle internationale ;*

*il a pour souci la création d'un réseau de juges pouvant officier selon une école de pensée commune pour le bien être et la pérennité du Cheval Barbe dans et hors de son berceau.*

## **I - PREMIER CHAPITRE :**

### ***Les Juges O.M.C.B.***

#### **1- Modalités de recrutement des Juges O.M.C.B.**

Dès la création de l'OMCB, chaque pays fondateur (Algérie – France – Maroc – Tunisie) a désigné un certain nombre de Juges OMCB. Ces nominations ont été faites es qualité et agréées par le comité exécutif entre 1987 et 1989.

##### ***a/ Mise à jour de la liste des Juges OMCB.***

Conformément aux recommandations de l'assemblée générale de 1993, il est demandé aux Pays du berceau de soumettre au secrétariat général la liste actualisée des Juges qui officient dans leurs pays respectifs et pour lesquels ils demandent un agrément au titre de Juges O.M.C.B., la date limité étant le 31 Décembre 2002.

##### ***b/ Pour les Pays non membres fondateurs et qui ne disposent pas de Juges O.M.C.B.***

il est demandé à chaque pays de désigner trois Juges nationaux correspondant au « second stade » des conditions d'accréditation et de formation des Juges. (Chapitre premier, deuxième alinéa).

##### ***c/ conditions :***

- \* Pour la mise à jour des pays du berceau,
- \* Pour les Trois Juges nationaux des Pays non membres fondateurs:

chaque dossier devra comprendre :

- Curriculum Vitae « d'homme du Cheval »
- Deux lettres de recommandations par des personnalités connues et reconnues par l'O.M.C.B. Après étude, le comité exécutif statuera.

##### ***d/ Modalités de recrutement de nouveaux Juges :***

En dehors des Juges OMCB de la première heure, des Juges proposés par les Pays du berceau et de trois Juges nationaux de nouveaux membres, tout nouveau recrutement de Juge devra satisfaire aux trois conditions décrites ci-après.

**Première condition :**

*Avoir une formation de base générale, scientifique et hippique suffisante et indiscutable.*

**Deuxième condition :**

*Suivre le cursus de formation spécifique de la race Barbe tel que défini au prochain paragraphe : « conditions d'accréditation et de formation des Juges ».*

**Troisième condition :**

*Passer avec succès les contrôles de connaissances et de l'aptitude à juger, organisés par le collège des Juges OMCB.*

**2 – Condition d'accréditation et de formation des juges**

*La procédure d'accréditation et de formation des Juges est réalisée sous l'égide de l'OMCB. Les demandes sont faites au secrétariat général par les associations ou organisations gestionnaires des Stud-Book, agréées par l'OMCB.*

*Dans le cas où, la personne candidate tirerait son revenu ou aurait un quelconque intérêt dans l'élevage, le commerce, la location ou l'utilisation du Cheval Barbe, cela devra être clairement mentionné. De plus, l'intérêt pour l'organisme ou l'association de présenter un tel candidat devra être argumenté. Dans ce cas précis, le comité exécutif examine la candidature et après consultation du « collège des Juges » rend son verdict.*

*Pour les autres candidats, le Secrétariat Général prend acte de la mise en place de la procédure et de la liste des candidats juges.*

*Le secrétaire général en concertation avec le « collège des Juges », désigne les membres des Jurys d'examens de contrôle des connaissances et de l'aptitude à juger.*

*La carrière d'un Juge pour chevaux Barbes selon le modèle OMCB suit le*

*Parcours suivant composé de trois stades.*

- Premier stade : Candidat Juge*
- Second stade : Juge National.*
- Troisième stade : Juge OMCB.*

### **a/ Premier stade :**

*Devient candidat Juge, toute personne dont le dossier d'inscription transmis au secrétariat général et au collège des Juges a été jugé recevable.*

*Il reçoit alors un agrément écrit de la part du secrétariat général.*

*Le candidat juge subit alors une période d'au moins un an, pendant laquelle, parallèlement à un effort personnel d'acquisition de connaissances, il assiste en tant qu'observateur au Jury d'au moins cinq concours de Chevaux Barbes. A l'issue de chaque concours, une attestation lui est remise par son association et signée par le président du Jury.*

*A l'issue de cette période, le candidat Juge peut participer au « séminaire des Juges OMCB » à l'issue duquel, sont organisées les épreuves de contrôle des connaissances et de l'aptitude à juger.*

*Le candidat Juge ayant passé avec succès les épreuves, reçoit le titre de Juge national.*

*Le candidat n'ayant pas satisfait aux épreuves, se voit donner une deuxième chance ; c'est à dire qu'il peut repartir pour en cycle de candidat Juge.*

### **Mesure Transitaire :**

*Jusqu'au 15 congrès de l'OMCB, les candidats Juges dont les dossiers soumis par leur association ou organisation ont été jugés recevables, assisteront directement au « séminaire des Juges OMCB ». Ils seront ainsi dispensés de la période dite d'observation d'un an.*

### **b/ Second Stade : Juge National.**

*Le Juge national participe à des Jurys de concours dans son pays d'élection, selon les modalités décrites au chapitre « conditions de jugement lors des concours d'élevage et approbations d'étalons ».*

*Il passe ainsi une période d'au moins un an et cinq concours avant de pouvoir soumettre au « collège des Juges OMCB », sa demande d'admission au titre de Juge OMCB. Le collège des Juges le convoque afin de l'écouter exposer ses motivations, son vécu et sa vision du Cheval Barbe.*

*Le collège des Juges se réserve le droit de l'admettre en tant que Juge OMCB, si non il garde son titre de juge national avant de se représenter après une période d'au moins un an et cinq concours.*

### **c/ Troisième Stade : JUGE OMCB.**

*Le Juge OMCB est d'office membre du collège des Juges, à condition qu'il en fasse la demande écrite tel que stipulé au quatrième chapitre du présent règlement.*

*Il peut être membre ou président de Jury de tout de concours dans son pays d'élection.*

*Il peut participer aux Jurys d'examens de contrôle des connaissances et de l'aptitude à juger des candidats juges.*

*Les Juges OMCB, sont habilités à juger en dehors de leur pays d'origine.*

*L'invitation d'un Juge OMCB, pour juger en dehors de son pays d'élection est exprimée par écrit par l'organisation ou association organisatrice de l'événement. Cette invitation est adressée au Secrétariat Général, qui, après consultation du collège des Juges, désigne la personne demandée ou propose d'autres personnes disponibles.*

*L'agrément est de principe. Le seul cas de refus pourrait être motivé par un fait, événement ou témoignage irréfutable qui remettrait en cause :*

- Soit les compétences,*
- Soit l'aptitude à juger,*
- Soit l'éthique,*
- Soit l'image globale de l'OMCB.,*

*vis-à-vis du public, des éleveurs, des associations ou organismes gouvernementaux.*

*L'intérêt de cette catégorisation des juges est multiple :*

- \* Pour assurer une formation et un encadrement adéquats.*
- \* Pour constituer des Jurys internationaux nécessaires à la bonne tenue des épreuves.*
- \* Pour favoriser les échanges entre Pays par la mise en commun des compétences existantes.*
- \* Pour apporter « l'œil du berceau » dans certaines épreuves jugées primordiales pour l'avenir du Cheval Barbe en Europe et dans le monde.*

## **II – DEUXIEME CHAPITRE :**

### ***Le séminaire de formation des Juges OMCB.***

#### **1. Lieu d'Organisation et lieu.**

*Le séminaire se déroule de préférence dans l'un des pays de berceau. L'intérêt évident et de fournir aux candidats la possibilité de voir évoluer un maximum de Chevaux dans leur milieu d'origine qui est le Maghreb, de mieux comprendre comment et pourquoi ce cheval est lié à cette terre qui l'a produit ; d'en percevoir la diversité et son expression.*

#### **2. Périodicité.**

*Le séminaire à lieu tous les deux ans en parallèle avec l'assemblée générale de l'OMCB. Si le nombre le justifie, un séminaire peut être organisé entre deux assemblées générales.*

#### **3. Objectifs.**

*Le perfectionnement après 3-4 jours, les candidats doivent être capables de parler avec suffisamment de connaissances et juger correctement une épreuve de Chevaux Barbes et ou Arabes Barbes.*

#### **4. Stratégies organisationnelles.**

*a) – Le séminaire couvre les aspects théoriques inhérents au Cheval Barbe mais aussi pratiques comme l'étude des modèles et allures, le type, les caractéristiques et les variétés du Barbe ; la comparaison avec d'autres races, le déroulement d'une épreuve etc...*

*b) – Les travaux pratiques se déroulent en temps réel :*

- Concours d'élevage.*
- Concours d'utilisation.*

*Chaque conférencier est responsable du sujet qu'il doit traiter, pratique ou théorique et de sa préparation.*

*c) Un diplôme d'honneur est délivré aux lauréats et signé par le Président de l'OMCB, le Secrétaire Général et le Président du Jury du séminaire.*

**- Programme :**

- I** - Histoire du Cheval Barbe.
- II** - Descendance du Cheval Barbe.
- III** - Situation présente du cheval barbe.
- IV** - Les Studs-Books.
- V** - Les standard du Cheval Barbe.
- VI** - Les races Chevalines à différencier du Barbe.

- Comparaison Barbe :**
- Arabe Barbe
  - Arabe.
  - Anglais Arabe
  - Anglais – Arabe – Barbe.
  - Breton Barbe.
  - Espagnol.
  - Camarguais etc...

- De l'aptitude à juger :**
- Etude des modèles.
  - Etude des types.
  - Etude des allures.

**- Critères de qualité à rechercher :**

*Pour la sélection du Barbe, démonstration de qualité.*

**- Le déroulement des épreuves de concours:**

*Rôle et comportement du juge : Epreuves simulées.*

**5. Epreuves de contrôle des connaissances et de l'aptitude à juger.**

*Elles ont lieu le dernier jour du séminaire.*

**a)- Epreuve théorique :** Coefficient 1.

*Portera sur les connaissances exposées pendant le séminaire.  
L'épreuve est orale devant le Jury.*

**b)- Epreuve pratique :** Coefficient 2.

*Consiste en un jugement commenté de trois Chevaux de race Barbe ou Arabe Barbe devant le même jury.*

*Les candidats devront faire preuve de capacité pédagogique et de grande honnêteté intellectuelle et morale.*

### **III - TROISIEME CHAPITRE.**

#### ***Les concours O.M.C.B.***

#### ***(Modèles et allures– Concours d'élevage- Concours d'étalons)***

##### **1 – Généralités.**

*L'objet des concours de modèles et allures est l'appréciation des sujets de race Barbe ( et Arabe-Barbe). Cet examen morphologique conduit à l'estimation et à la cotation des reproducteurs et de leurs produits.*

*Ces concours doivent fournir des éléments fiables en vue de l'évaluation du cheptel, de l'approbation des étalons, du contrôle de la qualité des accouplements et de l'élaboration de conseils pertinents pour l'élevage.*

*Ils constituent donc un outil essentiel de l'action de l'O.M.C.B. dans l'optique de la conservation et de l'amélioration de la race Barbe.*

##### **2 – Conditions d'organisation et types de concours**

*\* Les concours d'élevage sont ouverts à tous les chevaux Barbés et Arabes-Barbés, régulièrement inscrits à un stud-book officiel reconnu par l'O.M.C.B. et justifiant de cette inscription par un document réglementaire.*

*\* Les concours – épreuves d'étalons sont ouverts aux chevaux entiers (Barbés et Arabes-Barbés), régulièrement inscrits (comme décrit précédemment), âgés d'au moins cinq ans. Le collège des Juges proposera le type d'épreuves sportives moderne et traditionnelle en tenant compte des us et coutumes des pays membres et de leurs pratiques équestres.*

*\* Les concours d'élevage peuvent être organisés par toutes les associations, clubs ou sociétés hippiques ou agricoles ayant reçu l'aval de leur Association ou Organisation Nationale.*

*\* L'organisation des concours-épreuves d'étalons est du ressort des associations de race participant à la gestion d'un stud-book.*

*\* Ces concours n'ont de valeur et ne sont pris en compte par l'O.M.C.B. que si :*

- *Ils sont préalablement déclarés à l'O.M.C.B.*
- *Les Jurys sont composés conformément au présent règlement.*
- *Les jugements se déroulent conformément au présent règlement.*
- *Rapport en est fait à l'O.M.C.B.*

*\* Il existe trois niveaux de concours :*

- *Les concours régionaux,*
- *Les concours nationaux,*
- *Les concours internationaux et les concours de championnats.*

*\* Les épreuves de concours d'élevage comprennent des examens morphologiques en statique et en dynamique, individuels et en groupe, en main et/ou montés. Les sujets sont jugés par catégories de race, de sexe, et d'âge.*

*\* Les concours-épreuves d'étalons comprennent des examens morphologiques en main et montés, ainsi que des épreuves montées :*

- *Individuels pour la maniabilité.*
- *En groupe pour la sociabilité.*

### **3 – Les Jurys de concours.**

*Les Jurys doivent être composés de trois ou cinq juges. A la discrétion du Président du jury et dans un but pédagogique, un certain nombre d'observateurs peuvent être admis auprès des juges pendant les concours.*

*Les observateurs peuvent être soit :*

- *Des autorités hippiques officielles invitées.*
- *Des représentants d'associations organisatrices.*
- *Des candidats Juges, Juges Nationaux ou Juges O.M.C.B., selon le stade de leur cursus de formation, tel que défini au chapitre premier du présent règlement.*

*Les observateurs ne peuvent en aucune manière intervenir ou interférer dans les jugements sous peine de se voir exclure par le Président du Jury.*

*Les membres du Jury ne doivent avoir aucun (lien) avec les chevaux présentés.*

**- Composition des jurys :**

**a/ Concours Régionaux :**

\* Un Juge O.M.C.B., Président du jury.

\* Deux ou quatre Juges.

**b/ Concours Nationaux :**

\* Un Juge O.M.C.B. Président du jury, plus :

\* cas de jury à trois membres :

- Un Juge O.M.C.B.

- Un Juge O.M.C.B. ou Juge National

\* cas du Jury à cinq membres :

- Deux Juges O.M.C.B.

- Deux Juges O.M.C.B. ou Juges Nationaux.

**c/ Concours Internationaux et Concours de Championnats :**

\* Un Juge O.M.C.B. du "berceau", Président du jury , plus :

- Deux ou quatre Juges O.M.C.B., selon que le jury est composé de trois ou cinq membres.

**4 - Déroulement des épreuves.**

**a/ Présentation des concurrents**

*Les sujets sont présentés à l'entrée de la carrière de jugement munis de leur livret signalétique et régulièrement vaccinés suivant la législation du pays dans lequel se déroule le concours. Les documents sont remis par le présentateur au commissaire qui les vérifie.*

*Le présentateur ne doit répondre qu'aux questions qui lui sont posées par les membres du jury.*

### **b/ Mode de jugement :**

Le Jury, après concertation autour de son Président avant le début de l'épreuve, peut effectuer ses jugements, soit individuellement avec total et moyenne, soit collégalement.

Les Jugements sont sanctionnés par des pointages, des qualificatifs et des classements.

- Type	sur 20 points
- Modèle	sur 20 points
- Allures	sur 20 points

*modifications  
Tunis 25 juin 2013*

---

Total	sur 60 = points	Moyenne = M/20
-------	-----------------	----------------

Les qualificatifs sont attribués de la manière suivante :

M < 12	Insuffisant.
12 = M < 14	Assez bon
14 = M < 16	Bon
16 = M < 18	Très bon
M = 18 et plus	Excellent.

### **c/ Proclamation des résultats.**

Lors de la proclamation des résultats (pointages, qualificatifs et classements), tous les concurrents de la catégorie sont présents dans la carrière.

Les Juges sont invités à profiter de l'occasion pour adopter une démarche pédagogique vis-à-vis du public et des exposants.  
Ils peuvent ainsi :

- Faire tourner les chevaux en main ou montés, tout en énonçant à l'aide d'un amplificateur de voix, les pointages, qualificatifs et classements, en les soulignant de quelques commentaires explicatifs.

La manière de proclamer les résultats n'est pas imposée mais doit répondre aux critères de clarté, sobriété et pédagogie.

## **IV- QUATRIÈME CHAPITRE.**

### **" Le Collège des Juges "**

#### **Article I – Définition .**

*Le collège de Juges de l'O.M.C.B. est constitué :*

*\* par les juges désignés, ès qualités, par les instances de l'organisation,*

*en 1987 à Alger  
en 1988 à Tiaret  
en 1989 à Rabat,*

*\* Par les nouveaux Juges qui auront satisfait aux épreuves de contrôle de connaissances et de l'aptitude à juger. (Second chapitre du présent règlement).*

*\* Le Président du Collège des Juges est élu par le Comité Exécutif de l'O.M.C.B.*

*\* Le "Collège des Juges O.M.C.B" constitue un "corps" ; il tire sa légitimité de sa reconnaissance par le Comité Exécutif, qui met en œuvre en cela : la motion de l'Assemblée Générale de l'O.M.C.B., tenue le 11 Octobre 1996 à Fès, au Maroc.*

*\* Dès sa fondation, dont le Président rendra compte (avec liste nominative) au Comité exécutif de l'O.M.C.B., chacun de ses membres, devra recevoir une lettre de mission du Secrétariat Général, agissant pour le Président de l'organisation.*

#### **Article II – Missions.**

**1** – *Le Collège des Juges est une structure de réflexion, d'étude, d'information et de participation, au profit des organisateurs de base et au nom de l'O.M.C.B., en bref, une structure de décentralisation qui se doit de rendre compte au Comité Exécutif lors de chaque Assemblée Générale.*

**2** – *Le Collège peut être saisi (par écrit, par une personne physique ou morale identifiée) pour toutes questions concernant le Cheval Barbe et ses dérivés et leurs manifestations pratiques. Ce peut être des questions théoriques ou pratiques dont l'inventaire essentiel (mais non exhaustif) est fait au chapitre deuxième, du présent règlement, sous le titre PROGRAMME.*

*3 – Le Collège des Juges peut et devra répondre à toute demande d'information, d'intervention, de transmission de recours, et l'avis, d'un membre de l'O.M.C.B., personne morale ou individuelle ; et, bien sûr, du Comité Exécutif de l'organisation. Cependant, et pour être étudié, chaque recours ou réclamation devra être accompagné d'un chèque dont le montant sera fixé par le Comité Exécutif chaque année. Cette somme restera acquise à l'O.M.C.B. si le recours ou la réclamation est reconnu, par la suite, non fondé. Dans tous les cas, le Collège répond par le canal de son Secrétaire.*

*4 – Il donne, après débat, son agrément aux Juges O.M.C.B. pour juger en dehors de leur pays d'élection.*

*- Il choisit parmi ses membres :*

*le "Jury d'entretien " qui sélectionne les Juges Nationaux pour les fonctions et appellation de Juges O.M.C.B. (chapitre premier, paragraphe 2, second stade).*

*- Il choisit parmi ses membres ceux qui participent au jury de l'examen de contrôle des connaissances et de l'aptitude à juger, au terme d'un séminaire de juges (chapitre premier, paragraphe 2, premier stade, et chapitre second, paragraphe 6).*

### **Article III - Recrutement.**

*1 -*

*a/ Voir Article 1 – premier alinéa*

*b/ Comme décrit au chapitre premier, paragraphe 1, "mise à jour des listes de Juges O.M.C.B. par les pays du berceau", un certain nombre de Juges O.M.C.B. seraient prochainement agréés par le Comité Exécutif. Ces personnes seront amicalement invitées à rejoindre les "Juges de la première heure" lors de la réunion constitutive du Collège des Juges O.M.C.B.*

*c/ Les autres personnes pouvant entrer au Collège des Juges sont celles visées au chapitre premier, paragraphe 2, troisième stade, c'est-à-dire les Juges Nationaux, à la fin de leur année de " stage" et une fois qu'ils ont satisfait aux exposés et entretiens devant le Collège des Juges.*

*Ils doivent alors faire une adhésion responsable, à la fonction, au règlement, à la déontologie du corps. Pour cela, le nouveau juge devra exprimer par écrit sa demande d'adhésion au Collège des Juges O.M.C.B. la lettre sera adressée à son Président par le canal de l'association ou de l'Organisation à la quelle le nouveau juge appartient et elle contiendra, en écriture manuscrite, l'engagement suivant :*

*"Je soussigné, ....., m'engage sur l'honneur à n'accepter aucun avantage ou rémunération pour les services de juges O.M.C.B. que je remplirai en qualité de juge officiel de l'organisation, dans les différentes manifestations et concours, organisés sous son parrainage et dans le cadre de ses règlements. "*

*Le Président répond à la demande par une lettre de nomination qui confère au candidat le titre officiel de "Juge O.M.C.B."*

## **2 De la déontologie et de l'éthique du corps.**

*Les us et coutumes de l'organisation depuis sa fondation à Alger en 1987, font admettre ce qui suit :*

*- Les membres du collège, participant à un concours, une conférence, un séminaire ou symposium, voire un colloque, ou toutes autres manifestations organisées pour "Le Barbe", pourront être "défrayés de toutes charges afférentes" (à ces manifestations où ils sont invités à participer), à savoir : voyage, logement et subsistance.*

*- Sous réserve, bien entendu, d'un accord préalable et sous seing privé, avec "l'organisateur". Ni l'O.M.C.B., ni le Collège des Juges en tant que personnes morales ne doivent ni ne devront intervenir sur ce sujet, totalement privé et officieux.*

### **Article IV – Le bureau du collège.**

*Il est composé :*

*\* Du Président et d'un Secrétaire : membres permanents.*

*\* De trois juges désignés par le secrétaire général de l'organisation au cas par cas lors d'étude ou de traitement d'un sujet ayant trait à son objet.*

*- Ils délibèrent valablement lorsque le quorum de quatre est atteint. Cas d'égalité de voix celle du président est prépondérante.*

*- Procès-verbal de l'ordre du jour et des débats est tenu sur feuilles volantes datées et numérotées, dont l'original est "archivé" au Secrétariat Général de l'organisation.*

## **Article V – Réunion plénière du Collège des Juges O.M.C.B.**

1 – Le Collège des Juges se réunit en assemblée plénière une fois par an, sur convocation du Secrétaire Général de l'organisation en date, lieu et ordre du jour fixé par lettre.

2 – Le Collège peut aussi se réunir à la demande d'un de ses membres pour une question posée. Le Président du collège en ayant été saisi, il fixe la date et le lieu du rendez-vous, en précisant l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

## **Article VI – Juges O.M.C.B. de "la première heure".**

- Algérie : BENMERAD, MEGHNI, TAMZALI (1987)
- France : BOGROS, DELACROIX, GAUDOIS. (1987)  
BARBIE de Préaudeau. (1989).
- Maroc : H'MIDANI, MARTIN, YAARAF. (1987)
- Tunisie : FEZZANI, GHALI (1987)  
BENSALAH, SASSI, ZAOUIA. (1988).

(Aucune autre liste de Juges O.M.C.B. n'a été approuvée par le Comité Exécutif de l'O.M.C.B. depuis 1989).

Liste additive transmise le 29 Avril 2002 par la fondation nationale d'amélioration de la race Chevaline –TUNISIE .

- |           |           |            |         |
|-----------|-----------|------------|---------|
| - Mohamed | EZZAOUIA  | - Mahdjoub | ESSAHLI |
| - Ahmed   | CHABCHOUB | - Faten    | LASFER  |
| - Mezir   | HADDAD    | - Khadidja | DRISS.  |